

Le dossier de la nouvelle patinoire devrait pouvoir se débloquer

Tribune de Genève

16.09.2016



Le projet du Trèfle Blanc.

C'est un petit pas pour la nouvelle patinoire. Mais un pas tout de même. Hier matin, Ge/Servette s'est présenté devant les autorités (Canton, Ville de Genève et Ville de Lancy), pour enfin présenter un dossier a priori crédible pour la future patinoire. Un véritable serpent de mer depuis le temps qu'on en parle. Rappelons que les Vernets ont été inaugurés dans la seconde moitié du XXe siècle et ne correspondent plus du tout aux standards actuels malgré de nombreuses et très coûteuses rénovations.

Lors de cette séance de travail, Hugh Quennec a levé une partie du mystère qui entoure le groupe d'investisseurs à qui reviendra une très large part du financement de la future enceinte et des bâtiments qui sortiront de terre sur le site du Trèfle-Blanc pour un total de près de 200 millions de francs

(les estimations font état d'une répartition de 110 millions pour la patinoire et 90 millions pour le complexe immobilier adjacent). Une lettre d'intention a été rédigée et remise au président du Conseil d'Etat, François Longchamp. «Le groupe s'engage à débloquer un capital minimum de 55 millions et à sécuriser un financement additionnel de 135 millions au moins, apprend-on dans un communiqué commun des autorités et du club. Un montant de 3 millions pourra être débloqué à très court terme afin de financer les études préliminaires liées au développement du projet.»

Enfin des visages

Depuis de nombreux mois, le dossier restait bloqué, faute d'interlocuteurs crédibles, où d'interlocuteurs tout court. Il semblerait que cette fois, le processus puisse reprendre. «Cette réunion a permis de mettre des noms et des visages sur les investisseurs rassemblés par le club, nous précise Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. C'est une étape importante qui va désormais nous permettre d'avancer concrètement dans le projet. Bien sûr, le travail ne fait que commencer. Mais j'ai ressenti une réelle volonté d'aller de l'avant autour de la table. J'ai envie d'être optimiste quant au succès de ce partenariat public-privé.»

Un Allemand fortuné

Mais qui sont donc ces investisseurs potentiels? Et sont-ils crédibles? Deux questions qui seront étudiées de près ces prochains jours. Des «investigations» qui seront menées par le Département des finances. Les parties impliquées ont choisi logiquement de taire les noms des investisseurs. Ces derniers ouvrant leurs comptes sous réserve de confidentialité.

On sait que le financement ne sera pas monocolore, contrairement à ce qui avait été évoqué ces dernières semaines. Là encore, le communiqué précise que, «les dirigeants du GSHC ont présenté les investisseurs canadiens et européens prêts à s'engager à leurs côtés. (...) Ce groupe inclut des acteurs

de référence.»

Selon nos informations, le principal partenaire européen est un homme d'affaires allemand qui est à la tête d'un fonds d'investissements et qui possède l'une des plus grosses fortunes européennes. Il était présent ce matin à la séance. Idem pour Peter Gall, membre du CA de Ge/Servette et représentant du pan canadien du groupe d'investisseurs. Mike Gillis, ancien manager général des Vancouver Canucks (NHL) et nouveau vice-président de Ge/Servette (lire encadré) faisait aussi partie du groupe de travail.

En revanche, et toujours selon nos sources, le groupe russe qui s'était profilé il y a déjà plusieurs mois ne sera pas de la partie. «Mais tout reste ouvert», nous indique un interlocuteur proche de Hugh Quennec, qui précise encore que «davantage qu'un simple groupe d'investisseurs, c'est une véritable équipe qui a été constituée pour mener à bien ce projet capital pour le développement et l'avenir du club.»

Encore des questions

L'échéancier qui doit conduire à la réalisation de la nouvelle enceinte n'est pas encore défini. Il faudra sans doute attendre environ trois mois pour que le projet entre dans une phase plus concrète. D'ici là, bien des questions vont devoir être réglées. «Il va s'agir maintenant pour les collectivités publiques d'étudier la viabilité du nouveau projet ainsi que la structure juridique et financière présentée par les partenaires, apprend-on dans le communiqué. Il restera à définir les modalités détaillées du partenariat public-privé, notamment au niveau des participations financières, tant pour l'investissement que pour l'exploitation de la patinoire, ainsi que les conditions de mise à disposition des terrains.»